



## Comité d'Entreprise Européen d'EDF

22-30 Avenue de Wagram

75008 Paris

Tel: + 33.1.40.42.41.30 - Fax: + 33.1.40.42.41.35

### **Résolution du CEE EDF portée au CEE du 9 juin 2010**

#### **Sur l'Amiante dans le Groupe**

Le CEE d'EDF au vu de situations concrètes constatées dans certaines filiales du groupe et des premiers constats d'état des lieux présentés par la direction concernant les enjeux en matière d'amiante,

Déclare attendre du groupe EDF des engagements en matière de politique amiante :

- Une transparence de l'information aux salariés et à leurs représentants,
- La réalisation d'un diagnostic amiante assorti d'une politique de prévention et d'un échéancier de désamiantage dans chaque filiale,
- Le suivi exhaustif et la traçabilité individuelle des salariés qui interviennent ou qui ont pu intervenir dans le passé en milieu amianté dans les locaux des entreprises du groupe
- Un principe de négociation d'une réparation aux salariés victimes

Considère indispensable l'établissement d'un dialogue social suivi à 2 niveaux :

- L'ouverture d'une négociation locale (dans chaque filiale) autour des modalités d'application de la directive européenne : identification, désamiantage et prévention, traçabilité des expositions individuelles
- La création d'une instance européenne Groupe de dialogue et de suivi de la politique amiante dans le groupe EDF pour : une coordination du suivi et une valorisation des expériences et des meilleures pratiques

### **Résolution adoptée à l'unanimité**